

1. Identification de la fonction

- Dénomination de la fonction : Gestionnaire de processus financiers
- Code de la fonction : B
- Organisation : Services du Collège réuni
- Direction : Direction Contrôle
- Service : Contrôle financier
- Rôle : Gestionnaire de processus financiers

2. Objectifs

Gérer et contrôler des processus financiers au sein des établissements et institutions et exécuter des contrôles financiers pour ces institutions.

Suivre et mettre en œuvre les législations et les réglementations dans le cadre de ces processus financiers.

Rassembler des données existantes et participer à des réunions en vue de rendre des avis relatifs à la mise en œuvre ou à l'adaptation de la gestion ou des contrôles.

Informar et conseiller les décideurs politiques.

3. Tâches

En tant que gestionnaire

- Gérer des flux financiers pour des établissements au moyen du contrôle des opérations de prestation et les opérations de gestion, en :
 - exécutant des contrôles de bilan conformément aux directives et instructions ;
 - exécutant des contrôles des éléments de gestion conformément à la méthodologie de contrôle ;
 - contribuant à la validation des prestations et des indicateurs.

En tant que contrôleur

- Exécuter des contrôles financiers pour des établissements et des institutions, notamment sur la base de l'analyse, de l'étude et du contrôle des comptes annuels, des budgets, des états financiers et comptables afin :
 - d'exécuter des contrôles et des inspections en vue de la détection d'éventuelles infractions à la législation et à la réglementation ;
 - de réclamer éventuellement sur place les informations complémentaires écrites ou orales pertinentes et nécessaires à la mission de contrôle ;
 - de rédiger des rapports de contrôle et des rapportages ;

En tant que conseiller interne

- Conseiller le management et les autres personnes concernées dans leur domaine de compétence, afin de leur permettre de prendre des décisions sur la base d'un avis fondé, en :
 - assurant le suivi des modifications apportées à la législation pertinente en matière de contrôle financier des établissements et des institutions ;
 - rendant des avis concrets au management, notamment en qualité de gestionnaire financier ;
 - répondant à des questions internes ou externes ;

En tant que représentant

- Représenter son service, le management, les Services du Collège réuni ou les hauts fonctionnaires dans les organes internes et/ou externes afin de préciser et de défendre le point de vue de l'organisation en :
 - participant à des réunions de coordination internes ;
 - participant à des séminaires, des congrès, etc. ;

4. Compétences

4.1 Diplôme requis

Diplôme de l'enseignement supérieur.

4.2 Exigences en matière de connaissances/contexte

- Disposer de connaissances en matière de processus et contrôles financiers.
- Le bilinguisme constitue un atout.
- Disposer d'affinités ou d'une expérience en matière d'allocations familiales et d'institutions agréées pour des matières personnalisables constitue un atout.

4.3 Profil de compétence générique

Gestion de l'information		Gestion des tâches		Gestion des collaborateurs		Gestion des relations		Gestion de son fonctionnement personnel	
	Comprendre l'information		Exécuter des tâches		Partager les connaissances et les informations		Communiquer		Faire preuve de respect
	Assimiler l'information	K	Travailler de manière structurée		Soutenir		Ecouter activement		S'adapter
K	Analyser l'information		Résoudre des problèmes		Diriger des collaborateurs	K	Travailler en équipe	K	Faire preuve de fiabilité
	Intégrer l'information		Décider		Motiver des collaborateurs		Agir de manière orientée service		Faire preuve d'engagement
	Innover		Organiser		Développer des collaborateurs		Conseiller		Gérer le stress
	Conceptualiser		Gérer le service		Souder des équipes		Influencer		S'autodévelopper
	Comprendre l'organisation		Gérer l'organisation		Diriger des équipes		Etablir des relations		Atteindre les objectifs
	Développer une vision		Piloter l'organisation		Inspirer		Construire des réseaux		S'impliquer dans l'organisation

Ce tableau doit être interprété de la manière suivante :

- Le titulaire de la fonction doit disposer des compétences colorées, et ce, dans chacune des cinq colonnes. Le niveau d'exigence est croissant, du haut vers le bas.
- K = une compétence clé pour un agent dans cette fonction.